

Inscriptions au SUAPS entre 11h et 14h du mardi au vendredi

ACTIVITES	JOURS	TARIFS TTC
CANOE-KAYAK	journée	10 €
	(tarifs fonction du lieu)	12 €
ESCALADE falaise (départ Pau)	samedi journée, corde et matériel fournis	12 €
	samedi journée avec corde personnelle	7 €
CANYONING	la journée, matériel fourni	25 €
SURF (départ Pau)	jeudi la journée matériel fourni	16 €
location matériel au semestre (Bayonne)	loc. jeudi la journée pour un semestre	25 €
stage surf Saint Vincent (Pau et Bayonne)	3 jours en mars	90 € (*)
stage surf juin (5jours) (Pau et Bayonne)	5 jours en juin	130 € (*)
RANDONNEE PEDESTRE	samedi la journée	12 €
RANDONNEE RAQUETTE	samedi la journée	12 €
	location raquettes et ARVA	6 €
PACK-SPORT	personnels UPPA par an (ayant droit SUAPS)	0 €
Location salle musculation	structure sous convention par semestre	100 €
	structure sous convention par an	115 €
SKI ALPIN/SNOWBOARD (départ Pau)	jeudi après-midi (Gourette)	12 €
	samedi journée	21 €
SKI ALPIN/SNOWBOARD (départ Bayonne)	samedi journée	26 €
Location ski/snowboard	loc. snowboard, ski journée	6 €
stage ski/snowboard	2 jours en février	150 € (*)
stage ski/snowboard formation moniteurs	3 jours décembre	130 € (*)
stages & sorties ski/snowboard	Etudiants moniteurs en encadrement	0 €
	Etudiants moniteurs n'encadrant pas: 50% de réduction sur sorties et stages (hors stage formation)	-50% (**)
PACK-SPORT	Accès à plus d'un créneau hebdomadaire de pratique (***) (adhésion ASUPPA et licence FFSU comprises sur demande)	25 €
Redevance annuelle personnel	personnels UPPA par an	50 €

Aucune sortie plein-air ne sera remboursée en cas de non présence (sauf présentation d'un justificatif médical)

Seules les sorties annulées par le SUAPS peuvent donner lieu à un remboursement ou un report à la sortie suivante

Paiement en espèces ou chèques (régisseur de recettes SUAPS) à l'inscription

(*) Ce tarif pourra bénéficier d'une remise sur avis du responsable du SUAPS (nombre de personnes, destination, ...)

(**): la réduction de 50% sur la sortie est attribuée aux étudiants moniteurs titulaires qui n'encadrent pas des étudiants

La redevance sport est obligatoire pour les pratiques non notées et UEFC.

Elle est annuelle (dates de début et fin d'activités) et non remboursable

(***) hors créneau de musculation d'une seule heure